

# AVS

## TOUT TRAVAIL MÉRITE SALAIRE !

Malgré les promesses du rectorat le 24 juin dernier qui nous avait garanti que la rentrée se passerait au mieux cette année, la réalité sur le terrain est toujours désastreuse !

- Sur Paris, une centaine d'enfants ne bénéficient toujours pas d'un-e AVS !
- La signature des contrats est un vrai parcours du combattant et les personnels sont baladés d'un endroit à un autre, attendent des heures avant d'être reçus par le coordinateur, leurs vœux n'étant jamais pris en compte, ils et elles sont méprisé-e-s voire insulté-e-s par l'administration et notamment par la Masesh.
- Les nouveaux contrats d'AESH sont défavorables aux salarié-e-s avec une baisse imposée du volume horaire annuel. Ceci signifie que celles et ceux qui avaient un 75% ont un 65% et sont moins payé-e-s pour le même travail que l'an passé et ont de la formation prévue sur les vacances scolaires !

Les années précédentes, de nombreux-euses AVS avaient subi des retards de salaires inadmissibles. Vu la situation actuelle, nous imaginons mal comment le rectorat va réussir à payer tous les personnels le 30 septembre.

**La situation n'est plus acceptable ! Le rectorat doit comprendre que ce ne sont pas les plus précaires qui doivent payer la désorganisation des services administratifs ni la politique d'austérité. Les AVS travaillent toujours plus pour gagner toujours moins ! Nous appelons toutes et tous les AVS en colère et toutes celles et ceux qui n'auraient pas été payé-e-s à la fin du mois à venir réclamer leur salaire devant le rectorat le 1er octobre à 14 h.**

## STOP AU MÉPRIS STOP À LA PRÉCARITÉ

Les AVS sont isolé-e-s dans les écoles et leurs établissements ce qui permet au rectorat de les exploiter sans vergogne.

**Ne restez pas seul-e-s !**

**Sud éducation Paris**  
organise un Réunion d'Information  
Syndicale pour tous les personnels AVS  
sous contrat CAE-CUI, AESH en CDD et  
AESH en CDI, le 6 octobre à partir de 14h  
au local de Sud.



Ces Réunions d'Informations Syndicales sont de droit pour les AVS, il vous suffit d'en informer votre supérieur hiérarchique.